

Auto-déclaration de respect des dispositions générales et des conditions d'éligibilité pour les aides relatives au deuxième semestre 2021 (01.07.2021 – 31.12.2021)

Je confirme avoir pris connaissance du fait que, pour que ma demande portant sur le second semestre 2021 soit traitée, je dois transmettre les documents suivants par courriel à l'adresse casrigueur.covid19@vd.ch **au plus tard le 30 avril 2022** :

- les états financiers de l'entreprise requérante, soit au minimum son bilan et ses comptes de pertes et profits pour l'année 2021 (bouclément intermédiaire pour 2021) ;
- les documents attestant :
 - de son chiffre d'affaires pour l'année 2021, soit les décomptes TVA des quatre trimestres 2021 ;
 - de ses charges fixes reconnues au sens de l'article 10 alinéa 1 de l'arrêté par le biais des comptes clôturés 2021 audités, si disponibles, ou de boucléments intermédiaires pour 2021.

À défaut, et conformément à l'article 13b alinéa 4 de l'arrêté, je confirme avoir pris connaissance du fait que ma demande sera considérée comme retirée et ne donnera lieu à aucune décision ni versement de la part du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).

Je confirme avoir pris connaissance du fait que celui qui, intentionnellement ou par négligence grave, donne des indications inexactes ou tait des faits en vue d'obtenir l'aide ou de la conserver, sera puni d'une amende jusqu'à CHF 100'000.-. Si les déclarations inexactes ont été faites en vue de son enrichissement personnel, l'amende s'élèvera à CHF 500'000.- au plus. L'amende vient en sus du remboursement de l'aide. L'instigation et la complicité sont également punissables. Pour le surplus, les dispositions du Code pénal demeurent réservées (art. 35 de la loi cantonale du 22 février 2005 sur les subventions, par renvoi de l'art. 17 al. 3 de l'arrêté cantonal du 2 décembre 2020 sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus (COVID-19) par un soutien aux entreprises, dans des cas de rigueur).

Lieu, Date

Signature(s)

(Si signature collective à deux,
nom et signature de la deuxième personne
habilitée à représenter la société)

Nom et signature 1 :

Nom et signature 2 :